Envoyé en préfecture le 20/05/2022
Reçu en préfecture le 20/05/2022
Affiché le 20/05/2022
ID : 014-211402284-20220517-2022_05_17_16-DE

VILLE DE DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE (14440)

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : infos@mairie-douvres14.com

N° 16

Date de convocation

11/05/2022

Date d'affichage

11/05/2022

Nombre de conseillers en exercice

29

Présents

21

Votants

26

OBJET :

ARRET DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Calvados au titre du contrôle de légalité le ...

certifiée exécutoire le ...

et qu'elle a été publiée le

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'an deux mille vingt-deux

le 17 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

MM. Lefort Thierry – Paillette Jean-Pierre - Dubois Patrick - Adam Alain – Bertrand Jacky - Mmes Duny Muriel - Bretos Lydia - Horlaville Claire - Lazzarotti Catherine - Rousseau Isabelle - Vasse Christine - Reijasse Delphine – Sevin Françoise - MM. Rycroft Jack – Lalouelle Laurent - Gerard Christophe - Mmes - Anne Chantal - Rauchs Géraldine - Leroux Fabienne MM. - Buffetrille Alain - Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Deuley Fabienne, Blanchot Geoffroy, Godet Jean-Michel, Maros Patrick, Tracol Raphaël ont donné respectivement pouvoir à Mme Sevin Françoise, M. Eric Didier, M. Lefort Thierry, M. Dubois Patrick, Mme Vasse Christine

Absents :

M. Delogé Korantin, Mmes Hamel Aurélie, Chan Sylvie

Mme Géraldine Rauchs a été élue Secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, >Livre 1er, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Envoyé en préfecture le 20/05/2022
Reçu en préfecture le 20/05/2022
Affiché le 20/05/2022
ID : 014-211402284-20220517-2022_05_17_16-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-6 à L2224-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-6-1 et R123-11 ;

Vu le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales présenté par DCI Environnement ;

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de zonage d'assainissement permet de :

- Faire un inventaire des réseaux d'eaux pluviales existants ;
- Dresser un état des lieux du réseau ;
- Caractériser les zones à urbaniser et leur environnement ;
- Définir les modalités de gestion des eaux pluviales à adopter dans le cadre des nouveaux projets d'urbanisation (gestion à la parcelle, stockage, infiltration etc ...)
- Délimiter les zones sensibles où le réseau est actuellement soumis à des dysfonctionnements et où il est important d'être vigilant sur les aménagements futurs.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

VALIDE

Le plan de zonage des eaux pluviales de la commune de Douvres-la-Délivrande.

AUTORISE

La société DCI Environnement à procéder à la constitution du dossier d'enquête publique.

AUTORISE

Monsieur le Maire à soumettre à l'enquête publique le dossier de zonage pluvial ainsi élaboré.

CHARGE

Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

MAIRIE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE (Calvados) REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Maire,

Thierry LEFORT